

CABINET DU MAIRE
Réf. : GM/MM n° 011/2007

Maurepas, le 26 Janvier 2007

Georges MOUGEOT
Maire de MAUREPAS

à

Monsieur le Président
CONSEIL GENERAL des Yvelines
Hôtel du Département
2, Place André Mignot
78012 VERSAILLES

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous concernant la circulation sur le CD 13 en faisant référence à votre réponse du 21 Décembre 2006 (Réf. JCZ/MG/06-290).

La situation sur cette portion de territoire Maurepasien, partagée entre les communes de Maurepas et de Coignièrès ne s'est pas améliorée : quatre accidents corporels se sont depuis lors produits. La cause essentielle semble être une vitesse trop importante pour la nature de la voie.

Je vous demanderais instamment, comme première mesure urgente, de limiter la vitesse de cette voie à 50 km/heure, entre les portions habitées du CD 13 (Maurepas-Jouars Pontchartrain).

Dans la suite immédiate, il s'agirait de pouvoir à la fois recalibrer la voie (en devers) et d'adapter des dispositifs qui interdisent aux poids lourds notamment, ou autres véhicules, de « couper » les virages, ce qui induit pour les usagers venant en face des situations périlleuses, dangereuses, voire mortelles, comme cela s'est déjà produit.

Par avance, je vous remercie de votre réponse.

Je suis à votre disposition pour toute visite sur le site et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments bien cordiaux.

*Le Maire,
Georges MOUGEOT*